

TRAINING!

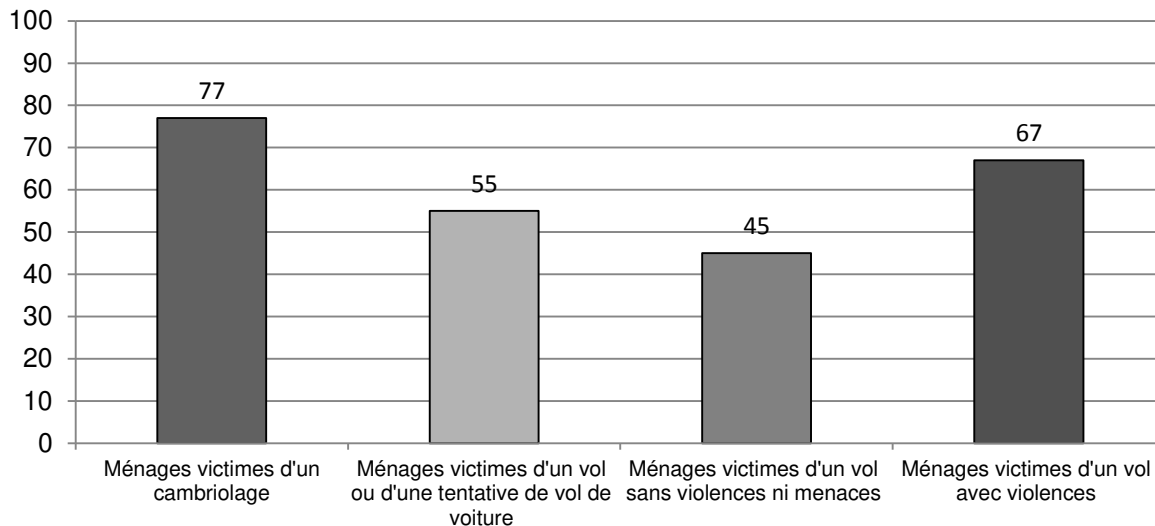
2021-2022

SES

PREMIÈRE
SPÉCIALITÉ

Première partie : Mobilisation de connaissances et traitement de l'information (10 points)

Document : Part des ménages victimes d'un vol ayant déposé une plainte ou une main courante auprès de la police ou de la gendarmerie entre 2011 et 2017 (en %)



Source : à partir des enquêtes Cadre de vie et sécurité 2012 à 2018, INSEE - Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales - Service statistique ministériel de la sécurité intérieure, 2018.

Note : Une main courante est une déclaration faite par un particulier et consignée dans un registre de police ou de gendarmerie qui vise à dater certains événements.

Questions :

1. Distinguez normes sociales et normes juridiques. (3 points)
2. À l'aide des données du document, déduisez la part de « victimes d'un vol sans violences ni menaces » qui n'ont pas déposé une plainte ou une main courante. (3 points)
3. À l'aide du document et de vos connaissances, vous montrerez qu'il est difficile de mesurer la délinquance. (4 points)

**Seconde partie : Raisonnement appuyé sur un dossier documentaire
(10 points)**

Sujet : À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez comment la politique de la concurrence augmente le surplus du consommateur.

Document 1 :

Les agriculteurs, confrontés à l'aléa climatique, à la périssabilité de leur production [...] sont en outre pris en étau¹ [...] par des industriels très concentrés dont la puissance les transforme en « *price takers*² ». Il en résulte une « forte asymétrie des pouvoirs de marché [...] et une importante volatilité des prix³ » favorisant des risques de « *hold up* ». Une partie importante de la population agricole ne parvient à subsister que grâce aux aides étatiques et européennes, et non par le seul fruit de son travail. Or, ces résultats socialement désastreux se produisent sur des marchés où, selon l'Autorité française de la concurrence, la concurrence ne joue pas vraiment en raison précisément de la concentration extrême des industries périphériques à l'activité agricole. Les consommateurs eux-mêmes ne profiteraient pas des prix bas arrachés aux agriculteurs par les acheteurs. Selon l'Autorité, les gains de productivité du secteur agricole, trois fois supérieurs à ceux de l'industrie entre 1978 et 2005 et la baisse des prix des produits agricoles de 50 % pendant cette même période s'est traduite par une baisse des prix à la consommation inférieure à 10 %. Les transformateurs et la grande distribution auraient « absorbé une partie des gains de productivité opérés par les exploitants ».

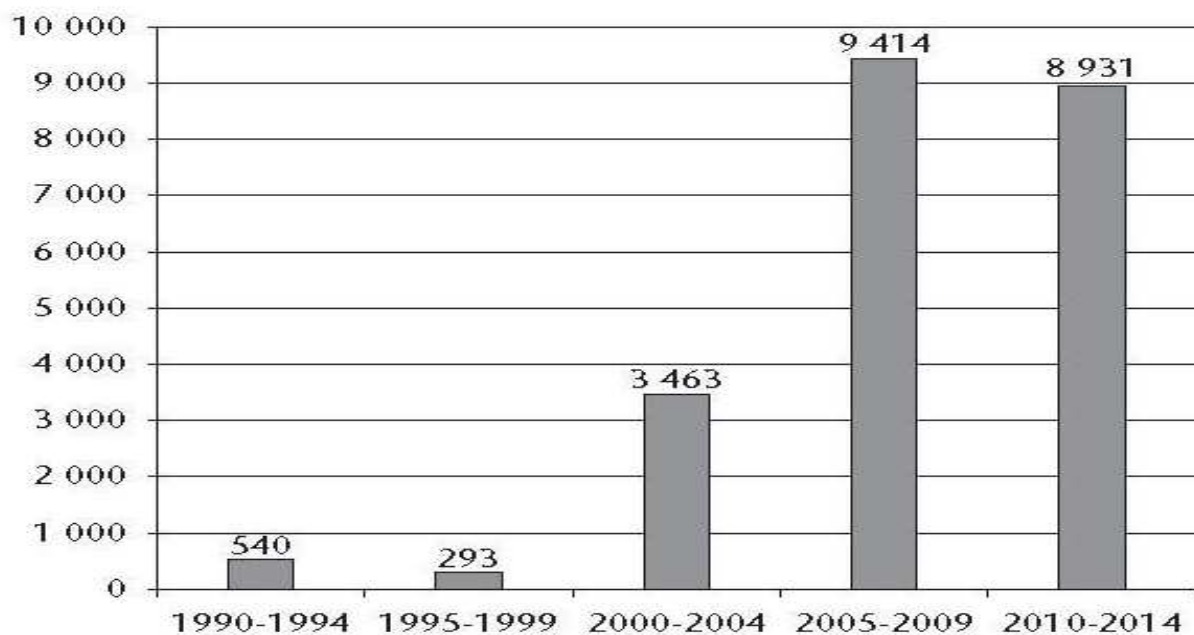
Source : Fabrice RIEM, « L'aliment, entre droit du marché et pratiques dans les filières agricoles », *Droit et société*, janvier 2019.

1 : pris en étau : les agriculteurs n'ont que peu de marges de manœuvre face notamment aux distributeurs (grandes surfaces...) qui leur achètent leur production.

2 : *price takers* : preneurs de prix.

3 : volatilité des prix : fortes variations des prix.

Document 2 : Montant total des sanctions infligées par la Commission européenne à l'encontre des cartels (1990-2015) (en millions d'euros)



Source : Emmanuel COMBE, *La politique de la concurrence*, 2016.